



Activité des accueils de jour et hébergements temporaires en 2008 *Résultats de l'enquête dite « enquête MAUVE »* Octobre-décembre 2009

Avertissement : En raison d'un faible taux de réponses global (30 % seulement sur la base des 500 structures sélectionnées), il est nécessaire de préciser que les analyses réalisées ci-dessous sont fragiles et à interpréter avec précaution. Une très grande réserve doit être portée sur les résultats concernant l'hébergement temporaire, où les taux de réponses ont été les plus faibles. Les résultats portant sur l'accueil de jour sont un peu plus représentatifs, du fait d'une meilleure participation à l'enquête des centres d'accueil de jour, ces structures proposant environ un quart des places d'accueil de jour.

I. Rappels sur l'enquête MAUVE

Le Plan Alzheimer 2008-2012 prévoit le développement et la diversification des structures de répit. Dans ce cadre, une enquête, conçue par la CNSA, la DREES et la DGAS a été conduite entre le 20 octobre et le 13 décembre 2009, auprès de structures disposant d'une offre d'accueil de jour (AJ) et/ou d'hébergement temporaire (HT).

a) Élaboration de la base de départ et de l'échantillon

À partir du répertoire Finess (actualisé au 31/12/2008) ont été sélectionnés tous les établissements ayant une activité autorisée d'accueil de jour (AJ) et/ou d'hébergement temporaire (HT) de personnes âgées dépendantes. C'est à dire les établissements ayant au moins une place destinée à l'accueil de jour ou à l'hébergement temporaire d'une personne âgée souffrant d'Alzheimer ou autres maladies assimilées (catégorie de clientèle 436), ou d'une personne âgée dépendante (catégorie de clientèle 711) ou d'une personne âgée sans autre indication (catégorie de clientèle 700).

Il s'agit donc :

- d'établissements d'hébergement permanent (maisons de retraite et logements foyers - catégorie d'établissement 200 ou 202) ayant au moins une place installée d'accueil de jour (type d'activité 21),
- de centres d'accueil de jour (catégorie d'établissement 207) ayant au moins une place installée d'accueil de jour (type d'activité 21),
- d'établissements d'hébergement temporaire (catégorie d'établissement 394) ayant au moins une place installée d'accueil de jour (type d'activité 21),

- d'établissements d'hébergement permanent ou temporaire (maisons de retraite, logements foyers et établissements d'hébergement temporaire - catégorie d'établissement 200, 202 ou 394) ayant au moins une place installée d'hébergement temporaire en internat complet (discipline d'équipement 657 et type d'activité 11).

Les établissements créés après le 1^{er} janvier 2009 sont exclus. On obtient alors une population de base représentant 2 497 établissements. 90 % de ces unités sont des maisons de retraite ou des logements-foyers ayant également une activité d'accueil de jour et/ou d'hébergement temporaire. 7% sont des centres d'accueil de jour et 3 % sont des établissements d'hébergement temporaire.

L'échantillon de l'enquête est composé de 500 établissements, soit un taux de sondage moyen de 20 %. Mais, il a été décidé de retenir des taux de sondage différents selon les strates de la population, pour disposer d'un nombre suffisant d'observations (50 minimum souhaité) dans chacune des strates établies. Il se répartit comme suit :

- 50 établissements centres d'accueil de jour
- 50 établissements d'hébergement temporaire
- le reste étant composé de maisons de retraite ou logements-foyers, distingués par leur date d'ouverture ou leur nombre de places installées :
 - 75 maisons de retraite ou logements-foyers récents (construits en 2006, 2007 ou 2008) sans distinction de nombre de places
 - 125 établissements construits avant 2006, ayant moins de 5 places d'AJ et moins de 5 places d'HT
 - 100 établissements « anciens », de moins de 10 places d'AJ et moins de 10 places d'HT
 - 100 établissements « anciens », de plus de 10 places d'AJ ou plus de 10 places d'HT.

Base de départ et échantillon : répartition des établissements par strate

Strate	Population totale		Échantillon		Taux de sondage
	en nombre	en %	en nombre	en %	
Centre d'Accueil de Jour	181	7%	50	10%	28%
Établissement d'Hébergement Temporaire	87	3%	50	10%	57%
LF ou MdR (>2006)	175	7%	75	15%	43%
LF ou MdR (<2006) de moins de 5 places AJ et HT	1 347	54%	125	25%	9%
LF ou MdR (<2006) de moins de 10 places AJ et HT	427	17%	100	20%	23%
LF ou MdR (<2006) de plus de 10 places AJ ou HT	280	11%	100	20%	36%
Total	2 497	100%	500	100%	20%

Les maisons de retraite ou logements-foyers construits avant 2006 et ayant moins de 5 places d'AJ et d'HT sont les structures d'accueil les plus importantes en nombre. Dans l'échantillon, il a été décidé de sous-représenter cette population (25 % de l'échantillon contre 54 % de la population de base, soit un taux de sondage de 9 % uniquement).

b) Le questionnaire et la saisie des informations

Le questionnaire est composé de 3 bordereaux (voir en annexe).

- Un bordereau de structure (bordereau ID), composé de 16 questions portant sur les caractéristiques de l'établissement (numéro Finess, adresse postale, catégorie et statut de l'établissement, etc.).

- Un bordereau pour les accueils de jour (bordereau Q01), composé d'une vingtaine de questions portant sur l'activité d'accueil de jour en 2008 (tarif, type de locaux, dotations, journées réalisées, nombre de bénéficiaires, clientèle Alzheimer, etc.).
- Un bordereau pour l'hébergement temporaire en 2008 (bordereau Q02), créé sur le même principe que le questionnaire sur l'accueil de jour.

Le questionnaire était accessible pour les 500 structures enquêtées via un site Internet auquel les directeurs d'établissement ont accès grâce à un identifiant.

Afin d'éviter au mieux tous types d'erreurs de saisie (erreur de frappe, incohérence des réponses, oubli), des contrôles sont effectués avant chaque validation de bordereau. Il s'agit de contrôles intra ou inter bordereaux. Des messages d'erreur peuvent apparaître au cours de la saisie d'un répondant si le format de la réponse n'est pas celui attendu (exemple : une lettre dans un montant, dans une date). Seuls quelques contrôles sont bloquants et ne permettent pas de valider l'enquête si les rectifications ne sont pas apportées et la saisie d'aucun bordereau n'est obligatoire. Un établissement peut très bien répondre au questionnaire portant sur l'accueil de jour et valider l'enquête, sans répondre au questionnaire concernant l'identification. Des contrôles et des corrections ont donc été effectués ex-post.

II. Taux de réponses et représentativité

À la date de la clôture de l'enquête, le 13 décembre 2009 au soir¹, 163 établissements se sont connectés au site. 67 ont saisi et validé leur enquête. 96 ont saisi mais n'ont pas validé leurs réponses. De plus, 11 établissements se sont déclarés hors champs en précisant n'avoir pas eu d'activité en AJ ou en HT en 2008, soit au moment de la relance téléphonique, soit avant, en prévenant la *hotline* sur leur propre initiative.

Sur les 67 enquêtes validées, 5 sont à exclure de l'analyse (dont 3 hors champs)

- 2 n'ont répondu qu'au questionnaire ID
- 2 ont indiqué dans les commentaires que leur activité d'AJ ou d'HT n'était pas encore ouverte en 2008.
- 1 a déclaré ne disposer d'aucune capacité installée en AJ alors qu'on lui en déclarait une dans Finess (structure ouverte au 1^{er} janvier 2008).

Sur les 96 saisies en cours, 75 sont exploitables. Les autres sont incomplètes (les questions obligatoires telles que l'organisation des transports ou la signature d'une convention tripartite n'ont pas été renseignées) ou apparaissent hors champs (4 cas ont déclaré ne disposer d'aucune capacité installée alors qu'on leur en déclarait au moins une dans Finess).

¹ Prévues initialement pour le lundi 30 novembre 2009, la date de clôture de l'enquête a été repoussée au dimanche 13 décembre au soir, en raison d'un très faible taux de réponse au moment des relances effectuées par IPSOS (16 novembre).

Nombre de réponses obtenues après clôture de l'enquête (13 décembre 2009)

Réponses	validées (1)	exploitables (2)	déclarées hors champs (3)	Total des réponses (2)+(3)	Taux de réponses p/r éch.	Taux de représentativité p/r base
Centre d'Accueil de Jour	13	26	0	26	52%	14%
Établissement d'Hébergement Temporaire	2	9	0	9	18%	10%
LF ou MdR (>2006)	4	14	1	15	20%	9%
LF ou MdR (<2006) de moins de 5 places AJ et HT	17	28	5	33	26%	2%
LF ou MdR (<2006) de moins de 10 places AJ et HT	16	29	2	31	31%	7%
LF ou MdR (<2006) de plus de 10 places AJ ou HT	15	31	3	34	34%	12%
Total	67	137	11	148	30%	6%

Globalement le taux de participation des structures sélectionnées dans l'échantillon de 500 est de 30 %. On notera la très faible participation des établissements spécialisés d'hébergement temporaire (9 structures seulement), soit un taux de participation de 18 %. De même pour les logements-foyers ou maisons de retraite anciennes (ouvertes avant 2006), dont le taux de participation est à 20 % à peine. Les centres spécialisés en accueil de jour sont les structures qui ont le plus participé (avec un taux de réponses de 52 %).

Le taux de représentativité par rapport à la base de départ est donc faible, les établissements ayant répondu ne représentant que 6 % du total de la base de départ. Si tous les établissements de l'échantillon représentatif avaient répondu, le taux de représentativité aurait été de 20 %.

Les 148 établissements ayant répondu totalisent un peu plus de 900 places installées d'accueil de jour et près de 450 places installées d'hébergement temporaire. Ce qui représente 40 % de l'échantillon de départ pour les places d'AJ et 20 % pour les places d'HT. Rapporté à la population de départ (2 497 établissements recensés dans Finess ayant une activité d'AJ et /ou d'HT de personnes âgées dépendantes et créés avant 2009), cela représente 12 % des places installées d'AJ et 6 % des places installées d'HT.

III. Analyse des résultats : données redressées

L'analyse est réalisée sur la base des 137 réponses exploitables qui comptent 108 unités d'accueil de jour et 80 unités d'hébergement temporaire. Les données recueillies ont été redressées de manière à être représentatives de l'activité d'accueil de jour et d'hébergement temporaire en France en 2008. Compte tenu du faible taux de réponses, les données sur les capacités globales en accueil de jour et en hébergement temporaire ne seront pas commentées.

Sur échantillon redressé, 88 % des structures déclarent avoir signé une convention tripartite. La quasi-totalité des maisons de retraite se déclarent conventionnées. Dans les autres catégories d'établissements (logements-foyers, établissements d'hébergement temporaire et centres d'accueil de jour), environ la moitié des établissements se disent conventionnés. C'est au sein du secteur privé non lucratif que la part des établissements non conventionnés est la plus importante (20 % contre 8 % pour les structures ayant un autre statut juridique). Ceci s'expliquant par le fait que le secteur privé non lucratif dispose d'une moindre proportion de maisons de retraite.

a) Accueil de jour

L'accueil de jour des personnes âgées dépendantes est une activité récente. En effet, plus de 90 % des établissements ont commencé leur activité d'AJ après 2000, le plus souvent en 2006 (un sur quatre a commencé son activité d'AJ en 2006). L'activité d'accueil de jour a été relancée en 2002 suite à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui a intégré l'AJ des personnes âgées dépendantes aux Établissements et Services médico-sociaux (ESMS) et lui a ainsi accordé un financement pérenne par l'assurance maladie. L'objectif était alors de créer 1 750 places d'AJ par an, objectif qui a été renforcé en 2006 avec le Plan Solidarité Grand Âge, prévoyant 2 500 places par an.

Il s'agit le plus souvent de **petites unités**. Sur échantillon redressé, la taille moyenne des unités d'AJ est d'environ **5,6 places**. Les centres spécialisés en AJ offrent généralement plus de places que les établissements d'hébergement. Les capacités installées des centres d'accueil de jour varient de 2 à 24 places (13 en moyenne). La moitié des centres d'accueil de jour disposent de plus de 12 places. Les établissements non spécialisés offrent, quant à eux, entre 1 et 15 places d'AJ (5 en moyenne). La moitié d'entre eux disposent de moins de 5 places d'AJ.

La moitié des unités d'AJ sont organisées dans des **locaux dédiés** (locaux physiquement indépendants d'un EHPAD ou d'un hôpital) qui offrent en moyenne 8 places. Lorsque l'AJ est organisée au sein des locaux d'un EHPAD (autre moitié), les places réservées à l'AJ sont moins nombreuses (environ 4 places en moyenne).

En 2008, **un peu plus de la moitié des unités d'accueil de jour déclarent avoir mis en place un système de transport de la clientèle**. La prise en charge du transport est réalisée dans 70 % des centres spécialisés d'AJ. Celle-ci est un peu moins fréquente dans les établissements non spécialisés en AJ, avec moins de 50 % des structures organisant un tel dispositif. Les structures comportant une petite unité (moins de 5 places installées d'AJ) offrent également moins souvent ce service (dans 40 % des cas contre plus de 60 % des cas dans les structures ayant une unité de 5 places ou plus d'AJ). Le fait d'avoir organisé un système de transport des personnes âgées vers l'unité d'AJ semble sans lien avec le nombre moyen de jours de fréquentation par semaine.

Moins de 30 % des unités d'AJ disent avoir une liste d'attente. Cette situation est plus fréquente dans les centres spécialisés d'accueil de jour (40 %) que dans les autres structures (27 %). Le nombre de places installées en AJ et le nombre de jours d'ouverture autorisés sont sans lien avec le fait d'avoir ou non une liste d'attente. De même, l'organisation d'un système de transport des personnes âgées vers l'unité d'AJ n'influe pas sur le fait d'avoir des personnes inscrites sur liste d'attente.

80 % des établissements d'AJ interrogés sont fermés le weekend. Le nombre de places installées n'influe pas sur le fait d'être ouvert ou non le weekend. Le nombre de jours d'ouverture autorisés par an varie entre 44 et 365 et atteint en moyenne 280 (correspondant à peu près à une année sans les week-ends).

En 2008, les établissements ayant une activité d'AJ ont, en moyenne, accueilli 17 bénéficiaires différents et réalisé plus de 830 journées. Chaque personne âgée reçue est venue en moyenne **48 jours** sur l'année. Lorsque la distinction a pu être établie par le répondant (95 % des enquêtés sur l'AJ ont répondu en distinguant les malades Alzheimer), **les malades Alzheimer représentent 90 % de la clientèle accueillie en 2008**. En divisant le nombre de journées réalisées en AJ par le nombre de jours d'ouverture autorisés en 2008 multiplié par le nombre de places, on obtient un ratio d'exploitation. Ce

dernier vaut « 1 » si chacune des places installées en AJ a été occupée pendant tous les jours d'ouverture autorisés. En moyenne, dans l'échantillon redressé, le ratio d'exploitation pour 2008 atteint 0,45.

Logiquement, les centres spécialisés en AJ ont reçu en moyenne en accueil de jour davantage de personnes âgées que les autres unités d'AJ (une cinquantaine de personnes accueillies dans les centres d'AJ contre une douzaine dans les autres unités). Les centres d'AJ ont donc réalisé davantage de journées (plus de 2 200 contre 630 environ pour les autres unités) et obtiennent un ratio d'exploitation supérieur (0,7 contre 0,4).

Une place en AJ sert à un peu moins de trois personnes différentes sur l'année. En effet, le ratio moyen du nombre de bénéficiaires différents reçus dans l'année sur le nombre de places installées vaut en moyenne 2,7. Il vaut 3,8 pour les centres spécialisés en AJ, contre 2,4 dans les unités des structures d'hébergement.

Une des questions posées porte également sur la fréquentation de l'unité d'AJ au cours de la semaine précédant l'enquête (semaine de novembre ou décembre 2009). Un peu moins de 10 personnes en moyenne auraient été accueillies dans les unités d'AJ pendant cette semaine, la plupart étant des malades Alzheimer. Les centres spécialisés d'AJ ont reçu une trentaine de personnes, contre 7 dans les unités d'accueil de jour des structures d'hébergement. En moyenne, les bénéficiaires ont fréquenté l'unité **2 jours** sur cette semaine de sondage, et ce pour tous les types d'unités.

Le tarif journalier moyen de l'accueil de jour par établissement varie entre 8 et 52 euros et atteint 26 euros en moyenne. Dans près de 50 % des cas, le tarif journalier moyen se situe entre 20 et 30 euros. Le tarif journalier moyen diffère selon le statut juridique de l'établissement (22 euros dans le secteur public autonome, 26 euros dans le secteur public hospitalier, 30 euros dans le privé non lucratif et 31 euros dans le privé lucratif).

Par rapport aux autres questions du bordereau sur l'AJ, les enquêtés renseignent moins bien sur le financement de l'activité. 71 établissements sur les 108 ayant répondu à l'enquête ont donné une réponse à la question concernant le montant du forfait global annuel de soins reçu de l'assurance maladie, soit un taux de réponse de 66 %. En excluant les unités d'AJ créées au cours de l'année 2008 (qui ont pu alors bénéficier d'un montant annuel moindre car calculé au prorata de leur durée d'existence), les sommes déclarées sont très dispersées, allant de 7 000 euros à plus de 163 000 euros, pour une moyenne de 56 000 euros. Rapporté aux capacités installées, le montant annuel par place installée varie de 3 000 à 24 000 euros, avec une moyenne de 8 600 euros. Pour les centres spécialisés en AJ, le montant par place installée varie de 3 300 à 11 000 euros et atteint 7 700 euros en moyenne (contre 8 740 euros dans les autres unités).

Par ailleurs, environ 95 % des unités d'AJ déclarent ne pas avoir reçu de dotation financière extra-légale (Conseil général ou autre).

b) Hébergement temporaire

On rappelle que l'analyse sur l'hébergement temporaire est rendue difficile par le faible nombre de répondants, particulièrement en ce qui concerne les établissements spécialisés d'hébergement temporaire. Neuf seulement de ces derniers ont répondu au questionnaire (sur les 50 interrogés). Les résultats sont donc à interpréter avec grande précaution.

L'activité d'hébergement temporaire semble être en moyenne plus ancienne que l'accueil de jour. Dans l'échantillon répondant, les premières places de ce type auraient été créées au milieu des années 1980. Près du quart des établissements ont commencé leur activité d'hébergement temporaire avant 2000.

Les capacités installées en HT avoisinent **4 places** en moyenne, avec une offre plus importante du côté des établissements spécialisés en HT (14 places en moyenne contre 3 places dans les établissements proposant de l'hébergement permanent). Près de la moitié des unités déclarent avoir une liste d'attente pour l'accueil des personnes mais 20 % seulement des établissements spécialisés en HT. Sur l'échantillon répondant, le nombre de places installées est sans lien avec le fait d'avoir une liste d'attente.

En 2008, les structures d'HT ont accueilli en moyenne 17 personnes âgées dépendantes, dont 6 malades Alzheimer et auraient réalisées une moyenne de plus de 720 journées d'HT dans l'année (dont 285 par des malades Alzheimer). Un peu plus d'un tiers de leur activité serait donc consacrée à l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. *Il faut cependant mentionner le fait que 25% des établissements ayant répondu à la question du nombre de malades Alzheimer reçus en 2008 ont répondu « 0 ». Il faut se demander si cela correspond à une non-distinction de la clientèle Alzheimer dans ces structures ou bien au fait de n'avoir reçu aucun malade Alzheimer.*

Logiquement, les établissements spécialisés en HT ont reçu davantage de personnes (68 bénéficiaires en moyenne) et ont ainsi réalisé plus de journées sur l'année (plus de 2 700). Les autres structures ont hébergé en accueil temporaire une douzaine de personnes pour 560 journées réalisées en moyenne sur l'année 2008. **En moyenne, les personnes âgées accueillies en HT seraient restées une quarantaine de jours.** Les séjours courts (moins d'une semaine) sont assez rares.

En divisant le nombre de journées effectuées en HT en 2008 par le nombre de jours d'ouverture autorisés multiplié par le nombre de places installées, on obtient un ratio d'exploitation. Ce dernier vaut « 1 » si chacune des places installées en HT est occupée pendant tous les jours d'ouverture autorisés. En moyenne, dans l'échantillon redressé, le ratio d'exploitation pour 2008 atteint 0,6, quelque soit le type de structure.

Une place d'HT sert à un peu plus de cinq personnes différentes sur l'année. En effet, le ratio moyen du nombre de bénéficiaires différents reçus dans l'année sur le nombre de places installées vaut en moyenne 5,4.

Dans notre échantillon de répondants, les tarifs d'hébergement journaliers moyens varient entre 29 et 93 euros (52 euros en moyenne), avec des distinctions selon le statut juridique de l'établissement : 45 euros dans le secteur public hospitalier, 48 euros dans le secteur public autonome, 51 euros dans le secteur privé non lucratif et 79 euros dans le secteur privé lucratif.

Les tarifs dépendance journalier des personnes se répartissent comme suit :

- tarif GIR 1 et 2 : de 7 à 31 euros (17,7 euros en moyenne)
- tarif GIR 3 et 4 : de 4 à 20 euros (11,2 euros en moyenne)
- tarif GIR 5 et 6 : de 1 à 9 euros (4,8 euros en moyenne)

De même que pour l'AJ, les informations concernant le financement sont mal renseignées. Moins de la moitié des enquêtés ayant donné une réponse pour le montant du forfait global de soins reçus de l'assurance maladie. En excluant les unités ouvertes au cours de l'année 2008, le montant varie entre

10 000 et 205 000 euros (41 000 euros en moyenne). Le montant rapporté au nombre de places installées est compris entre 5 100 et 26 000 euros et atteint 11 100 euros en moyenne.

IV. Quelques enseignements méthodologiques pour la prochaine enquête

De manière générale, les établissements ayant participé à l'enquête ont répondu de façon satisfaisante à l'ensemble des questions. Pour l'AJ, on note de bons taux de réponse pour les questions concernant la fréquentation de l'établissement (nombre de jours d'ouverture autorisés, nombre de personnes accueillies, fréquentation de la semaine précédant l'enquête) et les caractéristiques de l'unité (ouverture le weekend, liste d'attente, type de locaux) : entre 80 % et 90 %. Les questions concernant le tarif (70 %) ou le montant du forfait global de soins reçu de l'assurance maladie ont été moins remplies (65 %).

Pour l'HT, les taux de réponse sont en moyenne plus faibles (le plus souvent entre 75 % et 85 %). La question sur le montant du forfait global de soin reçu de l'assurance maladie est peu renseignée (50 %).

Cette enquête, financée par la CNSA, a été pilotée conjointement par la CNSA, la DREES en lien avec la DGAS.

ANNEXE – Les bordereaux de l'enquête Mauve Alzheimer

ID - Bordereau de structure

<u>Caractéristiques de la structure</u>		
Numéro FINESS :	A1 <input type="text"/>	
Raison sociale :	A2 <input type="text"/>	
Adresse :	A3 <input type="text"/>	
Complément de distribution ou Boîte Postale :	A4 <input type="text"/>	
Code Postal : A5 <input type="text"/>	Ville : A6 <input type="text"/>	
Libellé de la catégorie de l'établissement :	A7 <input type="text"/>	
Signature d'une convention tripartite :	A8 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Numéro SIRET :	A9 <input type="text"/>	
Numéro FINESS de l'entité juridique :	A10 <input type="text"/>	
Statut de l'entité juridique :	A11 <input type="text"/>	
Modifications éventuelles		
Capacité totale autorisée de l'établissement : <i>(nombre de places)</i>	A12 <input type="text"/>	B12 <input type="text"/>
Capacité totale installée de l'établissement : <i>(nombre de places)</i>	A13 <input type="text"/>	B13 <input type="text"/>
<u>Activités identifiées</u> ⁽¹⁾		
Hébergement permanent :	A14 <input type="checkbox"/>	B14 <input type="checkbox"/>
Accueil de jour :	A15 <input type="checkbox"/>	B15 <input type="checkbox"/>
Hébergement temporaire :	A16 <input type="checkbox"/>	B16 <input type="checkbox"/>

(1) Ne comprend pas les structures sanitaires (HAD, SSR, court séjour).

Q01 - Questionnaire pour les accueils de jour en 2008

Caractéristiques de l'activité accueil de jour

	Modifications
Capacité totale d'accueil de jour autorisée (nombre de places) au 31 décembre :	A1 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Capacité totale d'accueil de jour installée (nombre de places) au 31 décembre :	B1 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Avez-vous une liste d'attente pour l'accueil des personnes ?	A2 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Tarif journalier moyen des personnes accueillies dans l'année : <small>(si 40 personnes ont été accueillies dans l'année, 18 au tarif journalier de 15 euros et 22 au tarif de 20 euros, le tarif journalier moyen sera de $[(18 \times 15) + (22 \times 20)] / (18 + 22) = 17,75$)</small>	A3 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Pratique de fonctionnement de l'accueil de jour : Locaux dédiés :	A4 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Locaux communs à un EHPAD :	A5 <input type="checkbox"/>
Locaux communs à un hôpital :	A6 <input type="checkbox"/>
Date effective d'ouverture de l'accueil de jour * :	A7 <input type="checkbox"/>
Montant du forfait global annuel de soins reçu de l'assurance maladie ⁽¹⁾ :	A8 <input style="width: 50px;" type="text"/> <small>* format (jj/mm/aaaa)</small>
Dotation financière extra-légale du Conseil Général : (hors APA)	A9 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Dotation financière extra-légale autre : (CRAM, communes, ...)	A10 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, Montant annuel global :
Avez-vous mis en place une organisation des transports ?	A11 <input style="width: 50px;" type="text"/>
	A12 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, Montant annuel global :
	A13 <input style="width: 50px;" type="text"/>
	A14 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

(1) Dans le cas où le montant du forfait global de soins d'accueil de jour n'est pas identifié au sein du budget soins de l'établissement, inscrire le montant fixé lors de la création des places d'accueil de jour.

Données d'activité

Nombre de jours d'ouverture autorisés par an : (mentionné sur l'arrêté d'autorisation)	A15 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Nombre de journées réalisées dans l'année : (somme des journées de présence des bénéficiaires)	A16 <input style="width: 50px;" type="text"/>
dont nombre de journées réalisées par des malades d'Alzheimer ou maladies apparentées :	A17 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Nombre de bénéficiaires différents accueillis dans l'année : (nombre de personnes venues au moins 1 fois)	A18 <input style="width: 50px;" type="text"/>
dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées :	A19 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Nombre de personnes ayant fréquenté l'accueil de jour durant la dernière semaine d'activité : (dernière semaine d'activité = dernière semaine pleine avant enquête)	A20 <input style="width: 50px;" type="text"/>
dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées :	A21 <input style="width: 50px;" type="text"/>
Répartition du nombre de journées de présence des personnes ayant fréquenté l'accueil de jour au cours de la dernière semaine d'activité : (compter "1" même si la personne n'est pas restée la journée entière)	
	A23 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

	Nombre de journées						
	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours
Nbre de personnes	A22	B22	C22	D22	E22	F22	G22

Q02 - Questionnaire pour l'hébergement temporaire en 2008

Caractéristiques de l'activité d'hébergement temporaire

	Modifications
Capacité totale autorisée d'hébergement temporaire (nombre de places) au 31 décembre : A1 <input style="width: 80px;" type="text"/>	B1 <input style="width: 80px;" type="text"/>
Capacité totale installée d'hébergement temporaire (nombre de places) au 31 décembre : A2 <input style="width: 80px;" type="text"/>	B2 <input style="width: 80px;" type="text"/>
Avez-vous une liste d'attente pour l'accueil des malades ? A3 <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Tarif hébergement journalier moyen des personnes hébergées dans l'année : <i>(si 40 personnes ont été hébergées temporairement dans l'année, 18 au tarif journalier de 45 euros et 22 au tarif de 52 euros, le tarif journalier moyen sera de $[(18 \times 45) + (22 \times 52)] / (18 + 22) = 48,85$)</i>	A4 <input style="width: 80px;" type="text"/>
Tarif dépendance journalier des personnes :	
en GIR 1 et 2 :	A5 <input style="width: 80px;" type="text"/>
en GIR 3 et 4 :	A6 <input style="width: 80px;" type="text"/>
en GIR 5 et 6 :	A7 <input style="width: 80px;" type="text"/>
Date effective d'ouverture de l'activité d'hébergement temporaire * :	A8 <input style="width: 80px;" type="text"/>
	<small>* format (jj/mm/aaaa)</small>
Montant du forfait global de soins reçu de l'assurance maladie ⁽¹⁾ :	A9 <input style="width: 80px;" type="text"/>

(1) Dans le cas où le montant du forfait global de soins d'hébergement temporaire n'est pas identifié au sein du budget soins de l'établissement, inscrire le montant fixé lors de la création des places d'hébergement temporaire.

Données d'activité de l'hébergement temporaire

Nombre de jours d'ouverture autorisés : (mentionné sur l'arrêté d'autorisation)	A10 <input style="width: 80px;" type="text"/>
dont nombre de jours autorisés pour des malades d'Alzheimer ou maladies apparentées :	A11 <input style="width: 80px;" type="text"/>
Nombre de journées réalisées dans l'année : (somme des jours de présence des bénéficiaires)	A12 <input style="width: 80px;" type="text"/>
dont nombre de journées réalisées par des malades d'Alzheimer ou maladies apparentées :	A13 <input style="width: 80px;" type="text"/>
Nombre total de personnes différentes accueillies durant l'année : (nombre total de personnes venues au moins 1 fois)	A14 <input style="width: 80px;" type="text"/>
dont nombre de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées :	A15 <input style="width: 80px;" type="text"/>
Durée de séjour la plus fréquente (2 choix possibles) : (indiquer 1 pour la durée de séjour la plus fréquente des 2, indiquer 2 pour la suivante)	
durée de séjour inférieure ou égale à 2 jours	A16 <input style="width: 80px;" type="text"/>
durée de séjour supérieure à 2 jours et inférieure ou égale à 1 semaine	A17 <input style="width: 80px;" type="text"/>
durée de séjour supérieure à 1 semaine et inférieure ou égale à 1 mois	A18 <input style="width: 80px;" type="text"/>
durée de séjour supérieure à 1 mois	A19 <input style="width: 80px;" type="text"/>
Durée de séjour la plus fréquente des malades d'Alzheimer (2 choix possibles) : (indiquer 1 pour la durée de séjour la plus fréquente des 2, indiquer 2 pour la suivante)	
durée de séjour inférieure ou égale à 2 jours	A20 <input style="width: 80px;" type="text"/>
durée de séjour supérieure à 2 jours et inférieure ou égale à 1 semaine	A21 <input style="width: 80px;" type="text"/>
durée de séjour supérieure à 1 semaine et inférieure ou égale à 1 mois	A22 <input style="width: 80px;" type="text"/>
durée de séjour supérieure à 1 mois	A23 <input style="width: 80px;" type="text"/>